

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
LUNDI 12 FÉVRIER 2024 A 17 H SALLE DES COMMISSIONS**

N° 2024/01

L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de février, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué en Séance Officielle à dix-sept heures, s'est réuni en lieu ordinaire, sous la présidence de Mme Michèle FAVRE D'ANNE, Vice-Présidente.

Étaient présents : M. Michel BIBOLLET, Mmes Michèle DUCROT, Nelly MIQUET-SAGE, Madeleine PALACIOS, M. Frédéric VAILLANT, Administrateurs.

Avaient donné procuration : Mmes Muriel PERILLAT dit LEGROS, Brigitte VULLIET, Administratrices

Étaient absents : M. Pierre BIBOLLET, Président,
M. Jean-Marc GROFF, Mme Joëlle TIBURZIO, Administrateurs.

Date de convocation : 5 février 2024

Administrateurs en exercice : 11

Présents et représenté : 8

Mme Nelly MIQUET-SAGE, Administratrice, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

--==oo0oo==--

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 20 DÉCEMBRE 2023

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte rendu de la séance du 20 décembre 2023.

FINANCES

N° 2024/01 - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2024

Conformément à l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, chaque CCAS doit présenter un rapport d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant le vote du budget.

L'objectif est de débattre sur les grandes orientations 2024, tant en fonctionnement qu'en investissement, en recettes et en dépenses. Il convient de rappeler que ce débat représente une étape essentielle de la procédure budgétaire qui doit permettre aux administrateurs d'être informés du contexte économique et financier du CCAS afin de les éclairer sur leurs choix lors du vote du budget.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après avoir débattu des orientations budgétaires 2024

- **PREND** acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024.

Commentaires :

La subvention demandée par le CCAS s'élève à 515 000 €

Mme Michèle FAVRE D'ANNE profite de l'étude du ROB pour faire un point sur les différentes manifestations prévues par le CCAS en 2024 :

Atelier Seniors : les dates seront à confirmer pour 2024. Cette manifestation n'a pas de coût financier pour le CCAS.

La semaine bleue : aura lieu la 1^{ère} semaine d'octobre. Il est souhaité plus de communication sur cette manifestation.

Octobre rose : RAS

Noël Solidaire : l'animateur de l'Office de Tourisme propose un stand au centre de la guinguette de Noël sur trois jours, les 20, 21 et 22 décembre 2024.

Michèle FAVRE D'ANNE informe le CCAS que ses permanences, le vendredi après-midi, concement pour 80% des demandes de logements.

DOSSIERS D'AIDES SOCIALES

1- Dossiers familiaux d'aide sociale du Conseil Départemental

1^{ère} demande d'une administrée handicapée suivie par l'ATMP pour la prise en charge d'un accueil de jour 1 fois par semaine à l'EHPAD Le Chant du Fier à THÔNES. Les dossiers d'obligés alimentaires à destination de ses deux enfants leur ont été envoyés.

AVIS FAVORABLE.

2- Demande de Mme Michèle FAVRE D'ANNE

Mme Michèle FAVRE D'ANNE présente aux élus la facture des pompes funèbres VULLIET n° 2006893 d'un montant de 2 961 €, pour la sépulture d'un administré en situation de précarité. L'administré n'était pas solvable ainsi que son épouse et ses deux enfants. Il est demandé au CCAS s'il peut participer au règlement de cette facture.

Le CCAS souhaite que le tuteur essaie de trouver une solution de son côté avec les organismes de la CARSAT, de la sécurité sociale, ...

Dans la négative, les élus sont favorables à la prise en charge par le CCAS d'un montant de 300€ sur le budget de secours du CCAS.

3 - Pôle Médico-Social de la commune de THÔNES

II. QUESTIONS DIVERSES

1. Point sur l'accueil des Ukrainiens : actuellement il y a dans le bâtiment communal entre 120 et 130 réfugiés. En décembre dernier, la Préfecture avait émis le souhait que l'aile B puisse accueillir des personnes victimes de violences conjugales. Le CCAS n'a pas eu plus d'informations depuis.
2. Mme DUCROT indique que le Secours Populaire a de plus en plus de demandes d'aides alimentaires au niveau du canton et de plus l'association a toujours 60 Ukrainiens qui reçoivent des colis repas.

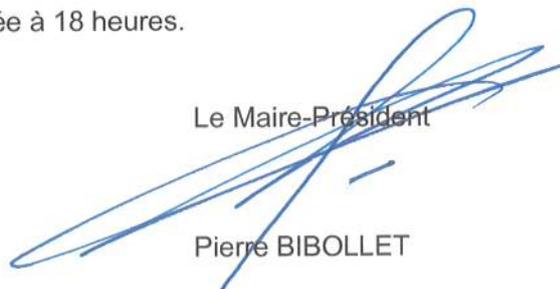
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

La Secrétaire



Nelly MIQUET-SAGE

Le Maire-Président



Pierre BIBOLLET